

L'ÉDITO

François Mathieu

L'ÉPARGNE-PENSION ET SES CHAUSSE-TRAPES

La fiscalité, c'est quoi ? L'un des plus puissants instruments qui puisse se trouver dans les mains d'un gouvernement pour orienter une attitude, un comportement chez ses contribuables.

En favorisant la déduction des crédits hypothécaires, on favorise l'accès à la propriété, et on stimule le marché immobilier, ce qui fait monter les prix. Si on encourage fiscalement l'énergie solaire, même raisonnement : le placement de panneaux photovoltaïques va s'en trouver accru - demandez aux anciens du gouvernement wallon précédent, ils s'en souviennent ! Si on lie la fiscalité des voitures de société à la pollution qu'elles génèrent, les entreprises vont stimuler l'achat de plus petits véhicules. Qu'elles soient légitimes ou pas, les initiatives fiscales gouvernementales dans un domaine ou dans un autre ont des effets puissants, qui peuvent modifier les habitudes de consommation des contribuables. Mais au moins sait-on à quoi s'en tenir. Avec le nouveau système d'épargne-pension mis en place pour 2018 par le ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA), on est loin du compte. Il est ainsi (mal) conçu que le gouvernement pense que 15 % des 2,5 millions de cotisants vont tomber dans le panneau et verser un montant qui les pénalise fiscalement...

C'est scandaleux à plus d'un titre. On peut d'abord être scandalisé par le piège fiscal que le

gouvernement tend aux épargnants au vu de l'obligation de sécurité qu'il a en principe vis-à-vis de ses concitoyens. Il faut que les contribuables

Le gouvernement a en principe une obligation de sécurité vis-à-vis de ses concitoyens

connaissent leur position par rapport aux textes légaux et agissent en conséquence. Ce n'est pas le cas ici, et ce n'est pas l'obligation d'information demandée aux banquiers et assureurs qui y changera quoi que ce soit. Ce n'est pas une garantie suffisante.

Ensuite, c'est scandaleux que l'on en vienne à tendre des pièges de ce genre à des fins purement budgétaires. Si le gouvernement postule la neutralité budgétaire sur une mesure de déduction fiscale, c'est donc qu'il y a des perdants et des gagnants, il ne faut pas être expert en maths pour le deviner. L'effet pervers attendu : une perte de confiance accrue dans la fiscalité belge. Ce manque de confiance s'est progressivement matérialisé ces dernières années en raison d'une complexité sans nom de notre fiscalité, mais si on y ajoute des chausse-trapes sous prétexte de neutralité budgétaire, que dire ? Sinon répéter que la fiscalité, ça ne sert pas à cela. Que la fiscalité doit servir une cause politique - dans le cas présent, la constitution d'un capital complémentaire à la pension - et pas un objectif budgétaire. Ne pas garder ce principe en mémoire, c'est prendre le risque d'une perte totale de crédibilité politique.